



Objet :

**BUDGET COMMUNE :  
AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 27 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué, se sont réunis à l'hôtel de ville sous la Présidence de Thomas Iraçabal, Maire, et sur la convocation qui leur a été adressée le vingt-et-un juin, conformément aux articles L 2121-10 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

MEMBRES PRESENTS :

Monsieur IRAÇABAL, Maire,

Mme Christine COCHINARD, M. Patrick CHAUVIN, M. Patrice BLIGNY, Mme Laurence NAEGERT, M. Jean-Claude LAFFITTE, Mme Sylvie MASSOT, M. Patrice MARCHAND, Adjoints au Maire.

M. Axel BRAVO LERAMBERT, Mme Sylvie DE BOYER, Mme Patricia CHAMAYOU, M. José HENRIQUES, Mme Jeanou MOREAU, M. Denis CHILDS, M. Olivier TOUPIOL, M. Thierry LATOURETTE, Mme Stéphanie POIRET, Mme Christine SENEPART, M. Frédéric GONDRON, M. Anthony ARAUJO-LAFITTE, Mme Yannick PEJU, M. Sylvain DUYCK, conseillers municipaux.

MEMBRES ABSENTS REPRESENTES :

Mme Aline VOEGELIN, représentée par M. Patrice MARCHAND

Mme Isabelle KORFAN, représentée par M. Jean-Claude LAFFITTE,

Mme Céline CHAPPAT, représentée par, Mme Laurence NAEGERT

Mme Nathalie DESEILLE DENZER, représentée par M. Patrice BLIGNY,

M. Laurent NOE, représenté par M. Thomas IRAÇABAL,

M. Frédéric DE ROMBLAY, représenté par Mme Sylvie MASSOT,

Mme Manoëlle MARTIN, représentée par Mme Yannick PEJU,

Désignation du secrétaire de séance : M. Axel BRAVO LERAMBERT, candidat, est élu à l'unanimité.

Nombre de membres en exercice	Quorum	Nombre de membres présents	Nombre de membres qui ont pris part à la délibération
29	15	22	29

Vu la législation en vigueur et notamment la nomenclature comptable M 14 ;

Considérant la consultation de la Commission des Finances réunie en date du 19 juin 2023 ;

Le Conseil Municipal ;

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2022 ;

Statuant sur l'affectation de résultat définitif de la section de fonctionnement de l'exercice 2022 ;

Constatant que le Compte Administratif 2022 présente un excédent de fonctionnement de 4 404 070, 76 € ;

Constatant que le besoin de financement en investissement est de 2 322 907, 15 € ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix pour, 4 contre (MMES MARTIN, PEJU, MM GONDROU ; ARAUJO-LAFITTE) :

- D'affecter le résultat de la section de fonctionnement de 2022 comme suit:
  - 2 323 000 € au compte 1068, en section d'investissement
  - 2 081 070, 76 € au compte 002, en section de fonctionnement

Cette affectation sera réalisée dans le prochain acte budgétaire.

Pour Extrait certifié conforme

Le Secrétaire de séance,  
Axel BRAVO LERAMBERT

Le Maire,  
Thomas Iraçabal

